

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

***Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991***



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°402 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»***

**Semaine du 25 au 31 décembre 2023**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2023, au moins 678 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>0. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>I. CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
<b>I.1. POLITIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>I.2. SÉCURITAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>II. DE LA JUSTICE</b> .....	<b>6</b>
<b>III.DROITS CIVILS ET POLITIQUES</b> .....	<b>6</b>
<b>III.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</b> .....	<b>6</b>
<b>III. 1.1. DES PERSONNES TORTUREES</b> .....	<b>6</b>
<b>III.1.2. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</b> .....	<b>7</b>
<b>III.2. DROIT A LA LIBERTE</b> .....	<b>7</b>
<b>III.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</b> .....	<b>7</b>
<b>IV. CONCLUSION</b> .....	<b>7</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense*

**CNL** : *Congres National pour la Liberté*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Ce bulletin traite la situation sécuritaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 21 personnes tuées dont 6 cadavres retrouvés, 1 victime de VBG, 1 victime de torture et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Des policiers et des Imbonerakure sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## ***1. CONTEXTE***

### ***1.1. POLITIQUE***

#### **Appel du président de la République du Burundi, Évariste Ndayishimiye au lynchage de personnes LGBT+**

En date du 29 décembre 2023, lors d'une conférence publique tenue dans la province de Cankuzo retransmise à la radio et à la télévision nationale, répondant aux questions de la presse et de la population, le président burundais, Evariste Ndayishimiye a répondu à la question des personnes homosexuelles.

Selon Evariste Ndayishimiye, s'il advenait que l'on trouve cette catégorie d'individus au Burundi, on devrait les conduire au stade et les lapider avec des pierres. Et ce ne serait pas un péché pour ceux qui le feront. Le président Burundais s'en est également pris aux pays occidentaux, qui affichent régulièrement leur opposition aux violations des droits de la communauté LGBTQ+. Il a indiqué que les pays occidentaux tentent de forcer les pays sous-développés pour qu'ils adoptent cette pratique et qu'ils ne recevront aucune aide s'ils ne s'y conforment pas. Que ces pays occidentaux gardent leur aide et que celui qui a choisi le diable aille vivre dans ces pays.

Notons que ces propos tenus par le Président de la République sont en contradiction avec le code pénal<sup>1</sup> burundais qui punit les personnes ayant fait les relations sexuelles avec une personne de même sexe d'une servitude pénale allant jusqu'à deux ans de prison.

Dans sa déclaration<sup>2</sup> du 3 janvier 2024, la Ligue Iteka a été choquée d'apprendre que le Président de la République appelle au lynchage de personnes LGBT + et que ce genre de propos met en danger cette catégorie de personnes et pourrait créer un environnement nuisible à l'exercice de leurs droits humains comme le droit à la vie, le droit à la vie privée, le droit à l'accès aux soins de santé, le droit à la non-discrimination, etc. Tous ces droits sont cependant consacrés par les instruments internationaux liant le Burundi dont le Pacte International relatif aux droits civils et politiques et dont la substance fait partie intégrante de la constitution du Burundi.

---

<sup>1</sup> Code pénal burundais, art. 590

<sup>2</sup> <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/01/DECLARATION-LIGUE-DU-3-1-2024.pdf>

## ***1.2. SÉCURITAIRE***

### **Quinze personnes tuées en commune Mabayi, province Cibitoke**

En date du 26 décembre 2023, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, quinze personnes dont 3 militaires burundais et 12 rebelles parlant le kinyarwanda ont été tués lors d'un affrontement entre les deux groupes dans la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, cet affrontement s'est passé dans un endroit communément appelé « Kuntebe-y'umuzungu » sur la colline Gafumbegeti et a également fait 5 militaires et 22 rebelles blessés et capturés, 10 fusils, 6 sacs de haricots, 700 kg de farine de manioc, 100 litres d'huile de palme et 100 kg du sel saisis. Cet affrontement a été marqué par de fortes détonations de l'arme lourde entre l'armée burundaise et ces rebelles parlant le kinyarwanda. La population proche de cette localité a passé la nuit dans la brousse et d'autres au chef-lieu de la commune Mubayi.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 28 décembre 2023, vers 18 heures, à moins de 3 kilomètres du chef-lieu de la province Cibitoke, sur la 7<sup>ème</sup> transversale, sur la sous-colline Karurama, colline et zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'Elie Misigaro, âgé de 31 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Elie Misago était un technicien qui réparait les postes radios et téléviseurs en panne et a été tué à l'aide d'un gourdin au niveau de la tête. La population de cette localité demande que les enquêtes soient faites pour traquer les criminels et le corps de défunt a été transporté à la morgue de l'hôpital Cibitoke.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

En date du 27 décembre 2023, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie de Fabien Nduwimana a été retrouvé. Selon des sources sur place, Fabien rentrait du cabaret appartenant à Cyprien et des gens non identifiés lui ont égorgé. Le cadavre de la victime a été conduit vers la morgue de l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-Lac.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza**

En date du 25 décembre 2023, dans la matinée, sur la colline Kirima, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Niyonzima, de la composante sociale Twa a été retrouvé dans le marais séparant le quartier dénommé " Mu rya Bwandimari" et le quartier viabilisé dit Romatec. Selon des sources sur place, Niyonzima a été attrapé la veille à la paroisse Christ Roi en train de voler des ustensiles de cuisine et a été battu par des sentinelles de cette même paroisse. Les enfants qui cherchaient des herbes fourragères des lapins ont vu le corps de la victime couvert de paille et ont alerté les passants et la police. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Kayanza par Isaac Ningabira, procureur de la République à Kayanza. Niyonzima a été enterré le lendemain au cimetière de Kamurango par l'administration communale de Kayanza. Emmanuel Ntirandekura et Alexis Misago, sentinelles de la paroisse Christ Roi ont été arrêtées et détenues au cachot du commissariat de police de Kayanza pour des raisons d'enquêtes.

### **Trois corps sans vie retrouvés en commune et province Muyinga**

En date du 27 décembre 2023, vers 14 heures, dans la rivière Kavuruga, commune et province Muyinga, trois garçons dont Vianney Ngendakumana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 28 ans, originaire de la colline Cigati, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, ont été retrouvés cadavres noyés. Selon des sources sur place, les victimes partaient vers la Tanzanie et ont dévié la route Muyinga - Cankuzo craignant une position militaire située à l'entrée de la réserve naturelle de la Ruvubu. Selon les mêmes sources, ils ont trouvé la rivière débordée alors qu'il y a un seul tronc d'arbre sur lequel ils devaient passer dessus pour traverser et sont tous tombés dedans. La victime de Mwakiro a été enterrée en date du 28 décembre 2023.

### **Une fillette brûlée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 28 décembre 2023, vers 21 heures, sur la colline Muyange II, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Anitha Roy Iteriteka, âgée de 9 ans, élève en 2<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Gatumba, a été brûlée par sa mère Aline Ntirampeba. Selon des sources sur place, la victime a volé une somme de 2000 fbu et l'a utilisée en achetant des beignets. De retour à la maison, sa mère a manqué cet argent et a pris la main droite de son enfant et l'a mise dans le feu. Selon les mêmes sources, la présumée auteur a été arrêtée est détenue au cachot du poste de police de Gatumba et la victime a été conduite au centre médical hypocrate de Kajaga.

## ***II. DE LA JUSTICE***

### **Un informateur du SNR pris en flagrant délit en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 28 décembre 2023, vers le matin, au quartier industriel, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Ramadhan Juma alias Rama, informateur du SNR accompagnés par deux jeunes Imbonerakure dont Ramalick Niyongabo ont été arrêtés en flagrant délit avec deux fusils de types Kalachnikov et 2 pistolets. Selon des sources sur place, ces trois malfaiteurs voulaient s'introduire dans une alimentation pour voler à l'endroit appelé ku kigabiro. Selon les mêmes sources, ils ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de la zone Ngagara pour instruction du dossier. Le commissaire de la police à Ngagara, Augustin Kayanda a eu une injonction d'une haute autorité du SNR non encore identifié pour libérer ces malfrats et de classer sans suite le dossier. Les citoyens de la mairie déplorent ce comportement de la police et demandent une justice équitable à tout le monde et que tout malfaiteur soit traduit devant la justice sans aucune distinction.

## ***III. DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***III.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE***

#### ***III. 1.1. DES PERSONNES TORTUREES***

### **Une personne torturée en commune et province Gitega**

En date du 25 décembre 2023, vers 22 heures, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega, Pascal Ndereyimana, âgé de 45 ans, cultivateur, membre du parti CNL et un des 5 élus collinaires de Bwoga, a été battu au niveau de la tête à l'aide des gourdins et des cailloux par un groupe des Imbonerakure dont Olivier Nduwimana, Deo Bakundumuhari, Léopold Niyongabo et le surnommé Fany. Selon des sources

sur place, la victime a été accusée de rentrer tard. Selon les mêmes sources, seul Fany a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Gitega tandis que les 3 autres ont pris le large. Pascal Ndereyimana a été évacué vers l'hôpital des religieux sis à Bwoga.

### ***III.1.2. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE***

#### **Une fillette violée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2023 indique qu'en date du 19 décembre 2023, sur la colline Sororezo, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, L.D. I, âgée de 9 ans, élève à L'ECOFO Sororezo, a été violée par Lionel Vyukusenge, âgé de 19 ans, voisin et domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré la victime en train de chercher du bois de chauffage dans les champs et il l'a appelée pour qu'il puisse lui donner du bois de chauffage et puis l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Muyira et l'auteur a été arrêté par des policiers puis détenu au cachot du poste de police de Kabezi.

### ***III.2. DROIT A LA LIBERTE***

#### ***III.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

##### **Un infirmier arrêté en commune et province Rumonge.**

En date du 28 décembre 2023, à son domicile, dans la zone Gatete, commune et province Rumonge, Bosco Masumbuko, infirmier du service chirurgical de l'hôpital Rumonge, membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par des policiers du commissariat communal de Rumonge. Selon des sources sur place, il a été accusé d'homicide involontaire car il est soupçonné d'être derrière la mort de son épouse qui a rendu son âme en date du 27 décembre 2023 pendant l'accouchement à domicile. Selon les mêmes sources, il a été arrêté par la police et conduit au cachot de la police à Rumonge, le même jour.

### ***IV. CONCLUSION***

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.